

ANNEXE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL 3

Programme soutenu par France Bois Forêt

100 Constructions publiques en bois local (2017)

Bénéficiaire(s) du projet : Institut de Formation de la Forêt Communale (IFFC)

Prestataire(s) : BIOM pour partie

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 10 000 € (10%)

1 Objectifs et contexte :

Le programme 100 constructions publiques en bois local a permis de la réalisation de plus de 70 bâtiments, de tout type, en utilisant la ressource locale bois des territoires. Ces bâtiments se situent soit sur des territoires sensibles à la dynamique bois, soit sur des secteurs géographiques où les élus locaux ne s'étaient pas posés la question en première instance, d'utiliser du bois.

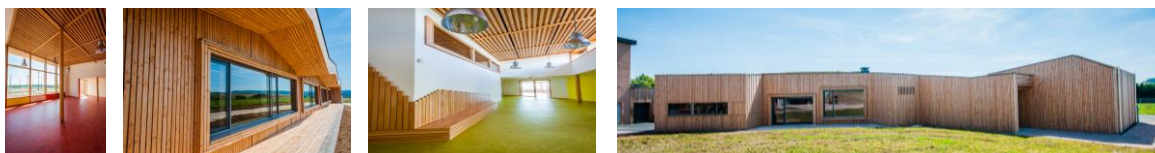
La proposition d'utiliser le bois du territoire représente à elle seule le facteur déclencheur de la décision de construire le projet avec du bois. Cette démonstration est un premier indicateur de l'impact de l'utilisation du bois local sur le territoire. Non quantifiable sur ce simple état de fait, il démontre la volonté des élus de travailler avec les bois locaux pour montrer l'exemple et ainsi favoriser l'économie locale.

Du côté des entreprises, les réticences à utiliser la ressource locale ont souvent été marquées dans les premières rencontres. La question de la qualité du bois local est souvent pointée du doigt. Si certains arguments sont réels, les exemples de réalisations ont démontré la réelle capacité des essences locales à édifier des bâtiments dans le respect des contraintes réglementaires, des délais et des coûts.

Du côté économique, on peut donc percevoir également une réelle retombée sur le territoire par le jeu de l'offre des entreprises sur l'ensemble des projets.

Il n'en reste pas moins que ses tendances qui se palpent ici et là sur les territoires gagneraient à être démontrées avec des données chiffrées. Au-delà du simple aspect de confirmation des tendances, à l'heure où les bilans environnementaux, les circuits-courts et les bénéfices sociaux commencent à entrer progressivement dans les règlements, les résultats pourraient ouvrir des perspectives en termes de critères de sélection des offres et d'analyses des projets et propositions.

Fort de ces premiers éléments de réflexion sur l'apport au territoire de l'utilisation de bois local, il devient nécessaire de quantifier cet apport.



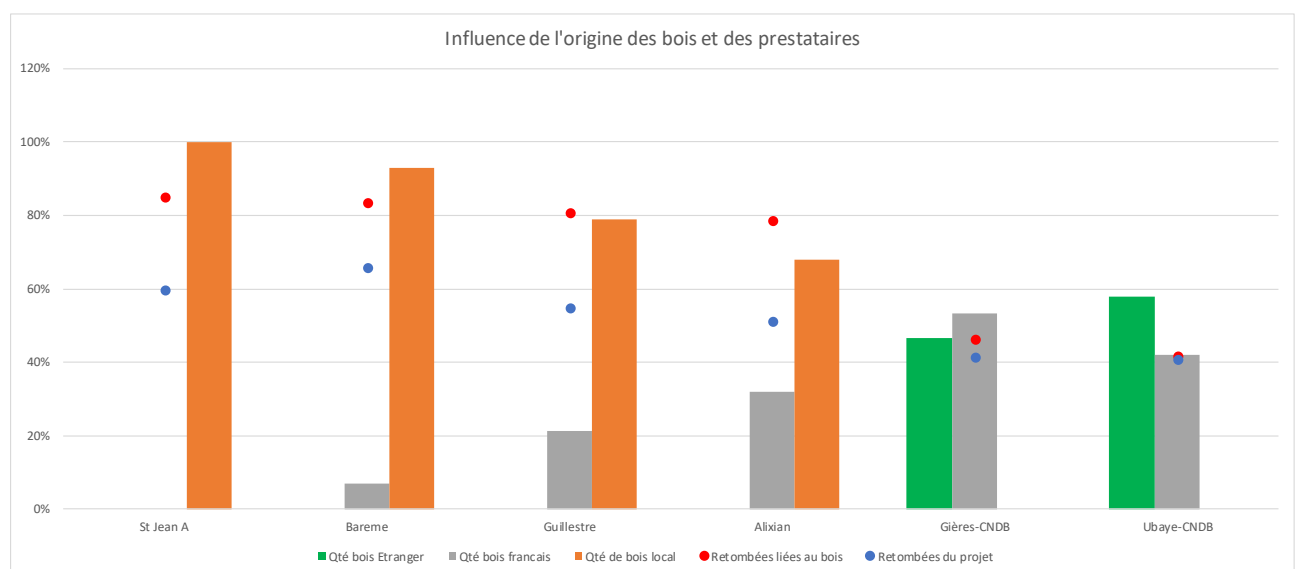
2 Principaux résultats obtenus:

La mission a consisté à construire et à tester une méthodologie assortie d'une grille d'évaluation qui permet de qualifier les externalités positives générées par la valorisation du bois local dans la construction bois.

La société BIOM a développé un concept adapté au monde de l'entreprise. Ce modèle passe les éléments comptables de l'entreprise au crible de plus de 400 indicateurs de développement durable et donne un indice de retombées de l'activité de l'entreprise dans son environnement. Ce concept a été éprouvé sur de très nombreuses entreprises, dont plusieurs dans la filière bois. C'est ce modèle que nous avons fait évoluer vers une approche territoriale et de projet.

Ensuite, 10 bâtiments ont été analysés à partir de la grille établie. Les résultats sont donnés ci-dessous sous la forme de graphiques. Plusieurs approches ont été effectuées :

- Approche sur le projet global (avec une partie des investissements non liées au bois)
- Approche uniquement sur la partie bois du projet.



Les projets de Saint Jean D'Arvey, Bareme, Guillestre et Alixian sont issus du programme 100 Constructions publiques en bois local. Les projets Gières et Ubaye sont des projets hors programme, n'ayant pas eu d'approche spécifique « bois local » (analyse effectuée par le CNDB dans le cadre du réseau des Bâtiments Alpains).

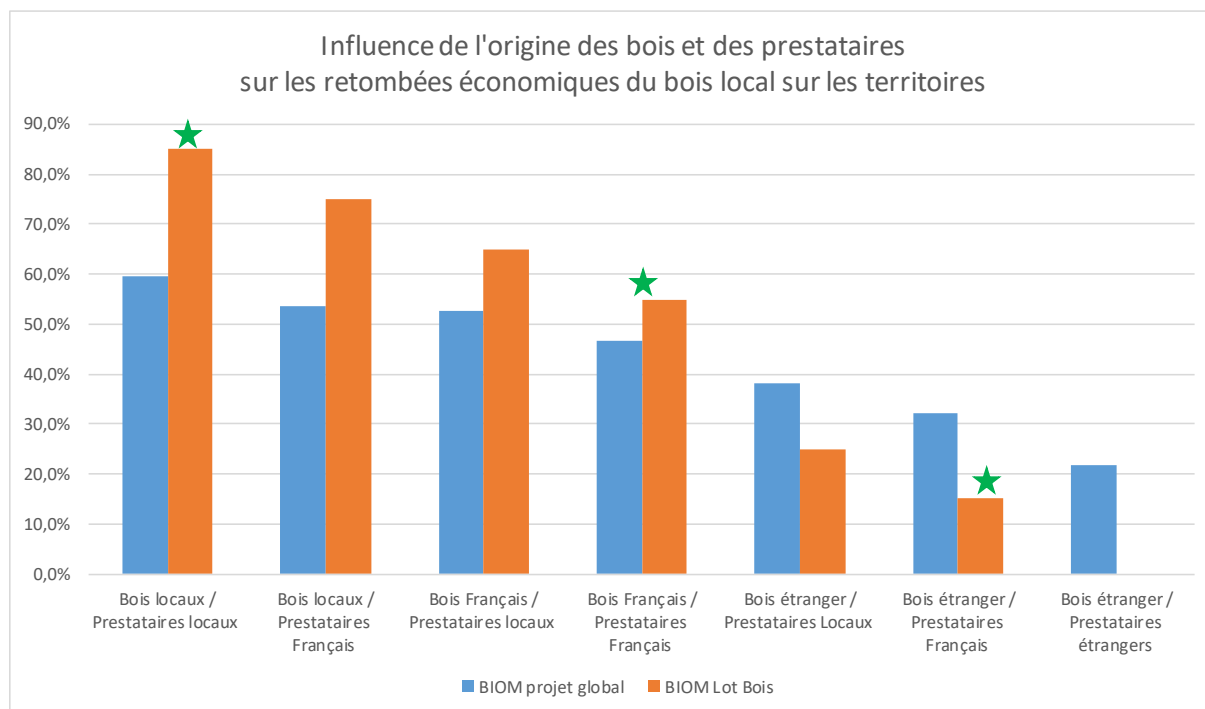
Cette dualité d'approche permet de mesurer l'impact du bois local transformé localement au regard des projets « classiques ».

On peut rapidement constater :

- L'utilisation du bois local permet un retour au territoire supérieur à l'utilisation du bois Français ou étranger ;
- Sur la partie lot bois, le retour au territoire est de :
 - 85% pour un projet 100 % bois local (Saint Jean Arvey) avec lot bois qui représente 34% du coût du bâtiment ;
 - 42% pour un projet mixant le bois français et bois étranger (Ubaye) avec un lot bois qui représente 42 % du coût du bâtiment.

Cette analyse des 10 bâtiments issus du programme « 100 Constructions publiques en bois local » a été croisée avec d’autres bâtiments non issus du programme. Ceci permet de comparer des bâtiments ayant une approche « bois local » avec des projets n’ayant pas eu cette approche au préalable.

L’approche a également été effectuée sur un plan purement théorique en faisant varier les variables des projets pour identifier les leviers potentiels d’amélioration des projets.



Les résultats indiquent clairement l’impact important de l’utilisation du bois local sur les retours aux territoires.

Pour cette analyse théorique, nous avons pris en compte le projet de Saint Jean d’Arvey qui constitue la référence en termes de projet valorisant au maximum le bois local. Nous avons ensuite fait varier les paramètres d’origine du bois et des prestations de manière théorique pour voir leur influence sur les résultats.

On peut remarquer :

- Que pour un lot bois réalisé avec du **bois local, mis en œuvre par des entreprises locales**, le retour au territoire est de **85%**. Ceci est la configuration également couramment rencontrée lors des projets situés sur des territoires ruraux n’ayant pas d’entreprises sur leur secteur.
- Que pour un lot bois réalisé avec du **bois Français, mis en œuvre par des entreprises Françaises**, le retour au territoire est de **55%**. Ceci est la configuration également couramment rencontrée lors des projets situés sur des territoires ruraux n’ayant pas d’entreprises sur leur secteur.
- Que pour un lot bois réalisé avec du **bois étranger, mis en œuvre par des entreprises locales**, le retour au territoire est de **15%**. Ceci est la configuration courante des projets en France (charpentier local et bois étranger acheté dans un négoce Français).

- Que pour un lot bois réalisé avec du bois étranger, mis en œuvre par des entreprises étrangères, le retour au territoire est de 0%. Ceci confirme la bonne réalisation du modèle. Il est logique qu'aucune retombée se soit sur le territoire dans cette configuration.

On peut également remarquer que l'origine du bois a un impact plus important que l'origine des entreprises sur les retours au territoire :

- Apport supérieur de 20% de retour au territoire pour le bois local par rapport au bois Français et de 60% par rapport au bois étranger ;
- Apport supérieur de 10% de retour au territoire si une entreprise locale a mis en œuvre le bois par rapport à une entreprise Française et de 50% par rapport à une entreprise étrangère.

Cette analyse montre donc la réelle plus-value pour les territoires de l'utilisation du bois local dans les projets.

3 Valorisation envisagée :

Ce travail a permis de chiffrer réellement les retombées économiques, sociales et environnementales du bois local sur les territoires.

Forts des résultats obtenus, plusieurs pistes ont été définies pour mettre en place une politique de développement de territoire bois exemplaires :

- Inscrire la démarche dans une politique forestière territoriale plus large en cohérence avec les autres politiques publiques (PCAET, urbanisme, PRFB, transition énergétique, ...) sur le territoire.
- Participer à la mise en collaboration des entreprises pour favoriser la chaîne de valeur et le partage équitable de la valeur ajoutée
- Communiquer auprès des habitants sur le modèle durable mis en œuvre depuis la forêt jusqu'aux réalisations.
- Tendre vers un système d'économie circulaire (ressource renouvelable-gestion durable - valorisation locale –stockage carbone –utilisation des matériaux en fin de vie : recyclage, énergie)
- Utiliser les outils du programme « 100 constructions publiques en bois local »
- Inscrire le territoire dans un réseau de territoires dans la même dynamique

Cette méthodologie sera appliquée à l'échelle des territoires afin d'amplifier le développement du Bois construction et l'utilisation de la ressource locale.

4 Indicateurs :

Le bénéficiaire s'oblige à proposer à FBF des indicateurs de performances et/ou d'évaluation, de les appliquer aux résultats et d'en faire une synthèse à FBF dans le rapport final.

L'action a permis d'apporter des réponses chiffrées à des hypothèses. L'ensemble des résultats constituent à eux seuls un indicateur important de réalisation de l'action.

La grille d'analyse constituée est également un indicateur de résultats. Cette grille a été testée sur une dizaine de projet. Elle a été construite pour être réutilisable et pourra donc être utilisée sur d'autres projets.

5 Année de publication

2018